



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 13/12/2021

COVID-19 : RENFORCEMENT DES RÈGLES SANITAIRES APPLICABLES EN ENTREPRISE ET ACTUALISATION DU PROTOCOLE NATIONAL SANTÉ SÉCURITÉ EN ENTREPRISE (PNE)

Pour faire face à la pandémie, le Gouvernement a décidé de renforcer les mesures de protection sanitaire, notamment dans les entreprises, afin de garantir un cadre protecteur de la santé de chacun, de préserver le fonctionnement du système hospitalier tout en limitant l'impact sur l'activité économique.

Le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie a ainsi été mis à jour.

Les principales évolutions portent sur :

1) Le **strict respect des gestes barrières** :

- port du masque en entreprise dans les espaces partagés et salles de réunion ;
- à titre indicatif, paramétrage de la jauge à 4m² par personne ;
- renforcement de l'aération-ventilation, de préférence de façon naturelle : portes et/ou fenêtres ouvertes en permanence ou à défaut 10 minutes toutes les heures.

2) Le **renforcement du télétravail** pour les activités qui le permettent, dans le cadre du dialogue social interne, sur une base de 2 à 3 jours par semaine.

3) La **suspension des moments de convivialité** en entreprise et une distance de deux mètres à respecter entre chaque individu installé à table en restauration collective d'entreprise.

Les partenaires sociaux des Hauts-de-France réunis le 3 décembre dernier ont été invités à la plus grande vigilance sur le sujet. Leur mobilisation se poursuit sur les territoires par l'intermédiaire des observatoires départementaux du dialogue social (ODDS) .

Les services de santé au travail demeurent par ailleurs mobilisés pour :

- **l'accompagnement des entreprises** sur les gestes barrières et les mesures de prévention ;
- **l'accompagnement des salariés** (cas contacts, publics vulnérables...) ;

Préfecture de la région Hauts-de-France

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans - Peur CS 20003

59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

- **la vaccination** : la participation des professionnels de santé au travail, médecins et infirmiers, à la campagne de vaccination contre la Covid-19 fait partie des missions des services santé au travail (article R 4426-6 du code du travail) et participe ainsi de la stratégie de lutte contre l'épidémie engagée par les autorités sanitaires, au sein du monde du travail.

Les services de l'État, vigilants, poursuivront l'accompagnement des entreprises et des salariés.

[Téléchargez le PNE actualisé](#)

Pour toute précision, contactez le service communication de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail, et des solidarités (DREETS) Hauts-de-France :

- au 06 12 72 50 69
- par messagerie : dreets-hdf.communication@dreets.gouv.fr

Préfecture de la région Hauts-de-France

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans - Peur CS 20003
59 039 LILLE Cedex

